

Créteil, le 14 novembre 2007

Cher.e.s Collègues,

Le débat sur le service public universitaire prend aujourd'hui un tour plus pressant et les syndicats de la FSU, organisation la plus représentative de la fonction publique, s'y impliquent pleinement. Nous croyons à la possibilité d'un dialogue authentique à Paris 12 ; cette lettre est diffusée à tous, comme l'a été la déclaration de Simone Bonnafous.

Nous aussi, personnels BIATOSS et enseignants, appelons à la mobilisation, en lien avec les étudiants et sur la base d'un autre diagnostic que celui de la Présidente. Nous commentons ci-après un certain nombre d'aspects de cette actualité. Nous participons au mouvement *contre* la Loi « LRU » et *pour* une tout autre loi - programme du supérieur et de la recherche.

La loi « LRU » du 11 août 2007 dans le contexte de graves mesures d'accompagnement :

♦ **Lettre de mission de N.Sarkozy à V.Pécresse**, dont les orientations vont clairement dans un sens inégalitaire et concurrentiel : « *vous identifierez quelques campus universitaires susceptibles de devenir des campus de réputation mondiale (...). Vous veillerez à la création de campus de réputation européenne dans les régions. Les conditions de l'emploi scientifique seront intégralement revues afin de retenir nos meilleurs éléments* ».

♦ **Annonces sur la fonction publique** (discours de N.Sarkozy à Nantes le 19-09-07), marquant sa préférence pour un statut de contractuel, avec la prime de départ : « *Je suis favorable à ce que l'on ouvre à tous les fonctionnaires la possibilité de quitter la fonction publique contre un pécule* », avec une doctrine de recrutement : « *je suis convaincu que pour certains emplois de la fonction publique il serait souhaitable qu'on laisse le choix aux nouveaux entrants entre le statut de fonctionnaire ou un contrat de droit privé négocié de gré à gré. Cela donnerait de la souplesse et du sang neuf* », et l'éclatement des statuts : « *je veux ouvrir le chantier de l'individualisation des rémunérations* ». Privatisation ... !

♦ **Projet de Loi de Finances 2008** qui, pour la première fois depuis 15 ans, ne prévoit aucune création de postes, alors que les manques sont criants pour l'ensemble des personnels ; avec 1,8 milliard ne bénéficiant ni aux étudiants, ni aux personnels, ni aux universités, ni aux organismes de recherche publique : 450 M€ abondent les exonérations d'impôts, 470 M€ sont un jeu d'écriture sur le paiement des retraites, 329 M€ vont aux bâtiments (surtout Jussieu, Mulhouse et Collège de France), 391 M€ s'évaporent dans l'inflation. Seuls 40 M€ sont dévolus à la réussite en licence !

♦ **Loi du 18 avril 2006** intitulée « *Pacte pour la Recherche* », qui est à la fois un concentré de dirigisme, avec le filtrage thématique par l'ANR et la généralisation du contrat d'objectifs à court terme, et de gestion libérale dans un rapport fusionnel avec le privé (fondations), le primat de l'exécutif et la méfiance vis-à-vis de la représentation électorale. L'idée des PRES en est de ce fait dénaturée et suscite de vives inquiétudes (superstructure technocratique).

♦ **Les mesures Hortefeux sur l' « immigration choisie »** veulent amplifier le contrôle aberrant des préfectures sur les parcours pédagogiques des étudiants étrangers, le triage via les « CEF », les reconduites à la frontière et une approche cynique du *codéveloppement* : « *Sans pour autant piller les cerveaux des pays qui en ont le plus besoin, notre pays va s'ouvrir à l'immigration professionnelle* ». Sans parler des restrictions sur la venue du conjoint ou de l'enfant de l'étudiant, ni des mesures indignes de prélèvement d'ADN de la mère ...

« Pacte Recherche » + loi « LRU » : quel diagnostic ?

Nous sommes donc surpris de lire que ces lois pourraient donner lieu à « *des évolutions vraiment favorables pour notre système d'enseignement supérieur et de recherche* ».

Sur la forme : quelle concertation ?

Au lieu de s'inspirer des États Généraux de la Recherche tenus en 2004 sous l'égide de « Sauvons la recherche » et de l'InterSyndicale, le gouvernement Villepin a pillé les termes (« PRES ») et imposé ses vues. Quant à la LRU, le ministère a organisé en juin 2 réunions sur 3 sans révéler le texte de loi (!) pourtant déjà écrit, et rendu public le 19 pour avis du CNESER le 22 ! ... puis aggravé par le Sénat et promulgué le 11 août au mépris du chantier ouvert des Assises de la Sorbonne auxquelles participaient l'InterSyndicale et ... la CPU afin de poser les termes d'une réforme alternative !

Sur le fond : concurrence et casse des statuts

Cette réforme n'est pas seulement imparfaite, elle démantèle selon nous l'enseignement supérieur en allant jusqu'au bout d'une logique de casse des garanties nationales, d'inégalités et de concurrence selon la loi du plus fort..

Une logique déjà à l'œuvre avec un LMD effaçant tout le référentiel national des cursus, et piloté à moyens constants, avec une forte pression de la DGES pour rétrécir l'offre de formation y compris professionnalisante (torpillage des IUP, ...) et pour amplifier la chasse aux ressources propres.

La « cour des grands » ... les autres : vision inégalitaire !

Le ministère n'annonce aucun plan de nivellement par le haut des crédits de fonctionnement, alors que le fameux ratio **Dotation Réelle / Théorique** va aujourd'hui de **0.7 à 1,2** ! Le

plan de rattrapage réclamé par les universités sous-dotées comme Paris 12 n'est toujours pas d'actualité. Ce parti-pris inégalitaire peut même encore s'amplifier par le biais d'une politique contractuelle déterminée par la seule DGES.

Feu sur le CNRS et autres Grands Organismes EPST

L'originalité du paysage français de la recherche ne peut se résumer en termes d'un « *émiettement des forces entre organismes de recherche et universités* » qu'il s'agirait d'abolir par dilution dans l'Université. Nous préférons une approche fondée sur la complémentarité, avec certes une redéfinition concertée et renouvelée des rapports EPST – Universités.

Démocratie et collégialité malmenées, autonomie dévoyée

Qu'il s'agisse des PRES, de l'Agence d'Évaluation (AERES) ou pire encore des fondations, la notion de représentation élective de la communauté scientifique et universitaire est écartée au profit de membres nommés. Le CA remanié par la loi LRU n'est pas seulement réduit en taille et en diversité. De nombreuses prérogatives sont désormais dévolues au président qui peut recomposer rôles et responsabilités selon un système pyramidal. Élu par 7 à 10 fois moins de membres qu'avant, donc moins légitime, il sera en outre le relais d'un pilotage ministériel serré. L'autonomie lui sera surtout reconnue pour la « mise en musique » de consignes venues d'en haut.

Démocratie et efficacité ... antinomiques ???

Comment adhérer à des projets auxquels on n'aura été associé que de loin ? Faut-il rapprocher les lieux de décision des acteurs, ou bien les éloigner au motif du temps excessif que prend la concertation ? En marquant une évidente défiance vis-à-vis de la démocratie, les lois de 2006 et 2007 amorcent une régression contreproductive. Les quelques garde-fous et contre-pouvoirs demandés avec d'autres syndicats par la FSU (lors des CA du 15 octobre et du 9 novembre) n'ont de sens que dans la perspective d'autres lois fondées sur la démocratie. La part du lion octroyée dans les collèges enseignants A et B du CA à la liste ayant plus de voix que les autres [ex. : 35% des voix → 5 sièges sur 7 !] est selon nous une atteinte inacceptable au pluralisme, donc à l'efficacité. Nous divergeons sur ce point avec la Présidente qui soutient cette mesure.

Le vrai danger serait de ne rien faire contre la loi LRU

La loi LRU n'a certes pas besoin d'être caricaturée (certains imaginent que « 5 patrons vont entrer dans le CA », ...). Ses dispositions sont déjà assez graves sans en rajouter. Bien connaître cette loi est selon nous essentiel pour mieux la combattre et mettre le cap sur une réforme concertée.

Que les personnels, de concert avec les étudiants, contestent cette loi inscrite dans une politique économique et sociale inégalitaire et régressive nous semble sain ! Invoquer les menaces que feraient planer sur l'université les actuels mouvements revient selon nous à exonérer le gouvernement de la gravité de ses choix politiques. L'action contre le CPE n'a pas entraîné l'échec massif des jeunes ; grâce à elle, c'est aujourd'hui le CNE qui est dans le collimateur !

Quant aux risques d'un triomphe des tenants de l'université à plusieurs vitesses ... ne sous-estimons pas leur stratégie : ils ne sont pas assez maladroits pour inscrire leur objectif dans une loi. Bien d'autres modalités sont utilisables à cette fin (leviers de la politique contractuelle, etc). Loin de favoriser ce lobby, le mouvement des étudiants et des personnels crée un rapport de forces moins favorable à leurs menées. N'instrumentalisons pas cet épouvantail pour dissuader ceux qui veulent aujourd'hui se battre pour une autre loi.

L'ampleur du mouvement contre la loi LRU, pour une tout autre loi

Des assemblées générales de plus en plus massives se prononcent pour l'abrogation de la loi LRU et la grève le plus souvent avec blocage [Paris 10 : 1600 en AG, blocage reconduit jusqu'au 13 ; Pau : 2000, blocage reconduit ; Montpellier 3 : 800 à 900 avec blocage voté ; Lille 1 Sciences : plus de 1500 ; Rennes 2 : très grosse AG et vote à bulletins secrets ; Lyon 2 : 1500 et blocage voté ; ...], et cela malgré les fermetures administratives, interventions ou menaces d'interventions policières sur les campus. Nos syndicats de la FSU s'opposent vivement à cette stratégie de l'affrontement que semblent favoriser certains présidents d'université. Ils protestent contre la déclaration de la CPU du 8 novembre qui de fait contredit les positions contre la loi LRU exprimées dans les CA d'universités.

Si les dispositions de la **loi Savary** du 26 janvier 1984 méritent certes des évolutions, rappelons cependant qu'elles ont offert le cadre dans lequel s'est opérée la « massification », avec l'accueil de centaines de milliers d'étudiants, l'émergence d'innombrables projets scientifiques et pédagogiques. Parler de statuts « *rigides et inadaptés à l'évolution des métiers et des fonctions* » nous semble excessif. La campagne de dénigrement des medias doit être combattue.

En publiant cette loi LRU, qui tourne le dos aux revendications de la communauté universitaire et aux besoins de société, le gouvernement prend la responsabilité des conflits. Nos syndicats appellent l'ensemble des personnels enseignants à participer au développement d'une large mobilisation unitaire en vue de l'**abrogation** de la loi LRU au profit d'une tout autre loi **concertée**, conçue pour répondre aux besoins de formation et de recherche de la jeunesse et du pays.

Pour discuter de ces points de vue, formuler les vôtres, **participer à la réflexion syndicale et aux initiatives** en cours, n'hésitez pas à prendre contact, à vous impliquer, voire à vous syndiquer avec nous dans la fédération FSU qui, sans ambiguïté, combat une politique néfaste et formule des **propositions** pour une alternative. Bien sincèrement à tou.te.s,

Marie-Claire Gourinal & Julien Giral (SNASUB-FSU)

BIATOSS : <http://snasubinfo.free.fr>

Catherine Deville & Gérard Lauton (SNESUP-FSU)

<http://snesupvm.org> : Enseignants